

## Créer ou activer son compte TELEPAC pour 2014

L'accès à votre compte vous permet également de consulter les courriers vous informant sur les versements de vos aides.

### Comment se connecter pour la première fois (aucun compte créé sur TELEPAC)

Utilisateur :   
(numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

▶ Connexion

▶ Créer un compte ou mot de passe perdu

Cliquez ici

### Comment se connecter en 2014 pour ceux qui ont utilisé TELEPAC en 2013

Utilisateur :   
(numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

▶ Connexion

▶ Créer un compte ou mot de passe perdu

votre mot de passe  
choisi en 2013

**Création du compte / mot de passe perdu** Saisissez vos informations personnelles

À fin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :

Code INSEE du siège de l'exploitation :

N° SIRET de l'exploitation :

Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :

5 derniers caractères de l'IBAN :  ← Voir votre RIB

Code TelePAC 2013 \* :

\* Ce code est inscrit en haut à gauche de votre courrier de fin de campagne 2012 sur la première page.  
Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

▶ Valider ▶ Annuler

Code TelePAC perdu ?  
Contactez votre DDT/DAAF ou demandez le en [cliquant ici](#)

**Création du mot de passe**

Lors de vos prochaines connexions sur le site TelePAC, vous devrez vous authentifier en indiquant votre numéro Pacage (qui est votre identifiant) et votre mot de passe. C'est vous qui choisissez votre mot de passe. Précisez le ci-après.

Numéro Pacage (identifiant de connexion) :  N° PACAGE

Mot de passe :  Créer un mot de passe de 6 caractères minimum

Confirmation de la saisie du mot de passe :

Attention - Conservez soigneusement votre mot de passe car il vous sera demandé lors de vos prochaines connexions.  
Si vous le perdez, vous aurez toutefois la possibilité de recréer un compte comme s'il s'agissait de votre première connexion à TelePAC.

▶ Valider

Vous pouvez accéder à votre espace personnel dès maintenant et à la télédéclaration dès le 1<sup>er</sup> avril.

### Code TELEPAC 2013 perdu (Attention: après le 25 avril contactez directement la DDTM 66 au 04.68.51.95.92 / 98)

Utilisateur :   
(numéro pacage pour les agriculteurs)

Mot de passe :

▶ Connexion

▶ Créer un compte ou mot de passe perdu

Cliquez ici

**Création du compte / mot de passe perdu** Saisissez vos informations personnelles (au moins les 3 premiers champs)

À fin de vous identifier, veuillez compléter les données suivantes

N° PACAGE :

Code INSEE du siège de l'exploitation :

N° SIRET de l'exploitation :

Date de naissance (ne pas renseigner pour une forme sociétaire) (jj/mm/aaaa) :

5 derniers caractères de l'IBAN :

Code TelePAC 2013 \* :

\* Ce code est inscrit en haut à gauche de votre courrier de fin de campagne 2012 sur la première page.  
Attention: il s'agit d'un code confidentiel, qui vous est strictement personnel. Il permet de vous authentifier sans erreur et sécurise l'accès à vos données ainsi que la signature électronique de vos télédéclarations.

▶ Valider ▶ Annuler

Code TelePAC perdu ?  
Contactez votre DDT/DAAF ou demandez le en [cliquant ici](#)

Un courrier vous sera adressé  
avec votre nouveau code TELEPAC

### Nouveau demandeur

Adressez vous à la DDTM 66  
pour obtenir un numéro PACAGE  
et un code TELEPAC 2013